



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## La Poste

Question écrite n° 28102

### Texte de la question

M. Charles Ehrmann appelle l'attention de M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation sur la situation des agents de maîtrise de La Poste. Depuis la réforme de La Poste en 1992, leur métier a évolué. Les secteurs « poste à lettres » et « financier de La Poste », en concurrence avec les banques ou les entreprises de transport de courrier, ont modifié la manière de travailler des personnels concernés. Ces agents exercent de nouvelles tâches, notamment commerciales, et revendiquent la création d'un nouvel indice 664, soit une augmentation de 30 points par rapport à l'actuel dernier indice de 638 brut. Il le prie donc de bien vouloir lui faire connaître les suites qu'il compte réserver à cette demande.

### Texte de la réponse

Les agents de maîtrise de La Poste assurent des responsabilités essentielles dans l'accompagnement de l'évolution des activités de La Poste, et dans la mobilisation des postiers sur les enjeux majeurs de l'entreprise. Afin de répondre aux attentes de ces agents, notamment en termes de déroulement de carrière, l'exploitant public envisage un ensemble de mesures de nature à mieux reconnaître le rôle et la professionnalisation de cette catégorie de personnels. Certaines d'entre elles ont des aspects statutaires qui font l'objet d'un examen attentif par les services du ministère chargé des postes et télécommunications en liaison avec les services du budget et de la fonction publique. Il apparaît actuellement prématuré de préjuger des résultats de ces travaux.

### Données clés

**Auteur :** [M. Charles Ehrmann](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (1<sup>re</sup> circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 28102

**Rubrique :** Postes

**Ministère interrogé :** fonction publique, réforme de l'Etat et décentralisation

**Ministère attributaire :** industrie

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 5 avril 1999, page 1998

**Réponse publiée le :** 5 juillet 1999, page 4160